

Regards croisés sur les fonds d'images fixes dans les bibliothèques, les archives et les musées : collections, méthodes de travail, conceptions

5 novembre 2015

La bibliothèque municipale de Chambéry

Ville de 57 000 habitants, au sein d'une communauté d'agglomération de près de 120 000 habitants, Chambéry est la capitale historique de la Savoie. Elle entretient des liens étroits avec le Piémont.

Les origines de la bibliothèque remonte au 18e siècle. En 1783, l'abbé de Mellarède lègue à la ville de Chambéry sa bibliothèque de 6 000 volumes, sous réserve que l'on mît ces livres à la disposition du public. Elle a accédé au rang de bibliothèque municipale classée en 1972 en raison de la richesse de son fonds ancien. De façon très classique aussi, la bibliothèque municipale originelle s'est transformée en bibliothèque d'études tandis qu'une bibliothèque populaire prenait le relais de la lecture publique.

C'est la construction de la médiathèque JJR et son inauguration en 1992 qui marque la mise en place du réseau actuel.

1. Présentation du fonds d'images de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau : diversité des supports

Le fonds d'images se compose de 25 250 documents : **cartes et plans, affiches, cartes postales, photographies**. Il est en cours de traitement.

Origines diverses, parfois inconnues : legs XIXe siècle, dons, acquisitions, partage des collections iconographiques au moment de la dissociation musée et bibliothèque

2. Thématiques et points forts

- Fonds avant tout documentaire
- Point fort : axe local = arc alpin (paysages, cartes et plans, Petits Savoyards, etc.)

3. Traitement et description

Au sein d'un fonds ancien d'une grande richesse, le fonds d'images a une place un peu à part. L'effort de catalogage ou de rétroconversion s'est avant tout porté sur les livres anciens y compris fonds XIX^e siècle. Le fonds d'images a commencé à être traité il y a 8 ans pour les cartes et 5 ans pour les estampes. Le catalogage s'effectue pièce à pièce, selon les normes spécifiques à chaque document.

Classement

De façon générale, le cadre de classement, qu'il soit thématique pour les estampes ou géographique pour les cartes géographiques, a été mis en place selon les normes BnF et adapté à nos spécificités.

Estampes : cadre de classement (liste fermée) réalisé selon 2 critères :

- Cadre de classement des collections du département des estampes et de la photographie de la BnF : simplification de ce cadre initial
- Les particularités du fonds de la BM, avec par exemple la création d'une rubrique spécifique : Y=Petits Savoyards => intérêt local)

Cartes géographiques : classement géographique

Catalogage

L'accès premier aux images est un accès géographique.

Catalogage en UNIMARC dans notre SIGB.

= > Choix : aucun document n'intègre la bibliothèque numérique sans avoir été préalablement décrit dans le catalogue

Estampes : Catalogage selon la norme Z 44-077 : description bibliographique Images fixes ; indexation au moyen de la RAMEAU et la liste établie par la BnF « Genre iconographique ».

Cartes géographiques : Catalogage selon la norme Z 44-067, catalogage des documents cartographiques et indexation géographique BnF adaptée ; indexation géographique Z 44-081, utilisée par la BnF pour construire ses autorités noms géographiques => révisée pour les cartes de la Savoie, adaptée pour les cartes du monde.

4. Valorisation

Valoriser les images, pour qui ? Comment ?

Traités tardivement par rapport aux livres anciens et manuscrits, les documents iconographiques, en raison de leur nature (d'ordre esthétique et rapidement *appréhendable*), ont aujourd'hui une place de choix dans notre politique de valorisation.

Publics actuels :

C'est un fonds qui est encore relativement méconnu du grand public mais très largement exploité par les professionnels dès qu'ils en ont connaissance : iconographes, éditeurs et chercheurs. L'usage en est donc avant tout professionnel et son utilisation s'effectue sous forme de reproduction numérique.

Publics que l'on aimerait toucher :

Ou plutôt usage que l'on aimerait susciter : appropriation de nos images, circulation sur Internet et ailleurs.

Thématiques mises en avant :

- Axe local bien sûr

- Curieusement , l'Afrique aussi (lien avec le fonds Lannoy de Bissy et le partenariat BnF)

Questionnements de départ liés aux thématiques de la journée d'études :

- ☞ comment faire vivre nos fonds dans un monde déjà saturé d'images, dans une époque de grandes innovations technologiques, où l'accès à la culture est de plus en plus dématérialisé et quasi immédiat ?
- ☞ quelle place dans ce monde virtuel pour nos normes bibliothéconomiques « classiques » ?
- ☞ mettre en ligne des images, est-ce synonyme d'« affranchissement » des « méthodes de signalement » ? (réflexion en 2010 au moment de la mise en ligne des cartes de Savoie sur l'opportunité d'utiliser Flickr => projet abandonné au profit d'une application de mise en ligne « classique »)

Pour nos opérations de valorisation, deux axes (antinomiques ? complémentaires ?) sont ainsi privilégiés qui impliquent de repenser le lien entre usagers/collections :

1. Mettre en contact le public avec la matérialité du document original

- ⇒ Patrimoine voyageur : auprès des publics dits « empêchés »
- ⇒ Expositions : 2016, « Agrandir le monde » => exposition sur les représentations du monde dans les cartes géographiques

2. Faire circuler nos images : créer une appropriation

- ⇒ Objets dérivés
- ⇒ Bibliothèque numérique : lieu de description normative
- ⇒ Relais indispensable sur les réseaux sociaux : l'image existe pour elle-même, peu d'informations de signalement
- ⇒ Réflexion autour de la création d'un blog : mettre en place un discours de médiation différent

Conclusion

« *Seuls les bibliothécaires aiment chercher, tous les autres aiment trouver* » Roy Tennant, OCLC (Online Computer Library Center)

Les nouvelles technologies nous incitent à repenser le cœur de notre métier, fait de normes. Nous entraînent-elles pour autant à nous affranchir de ces normes que l'on considère encore comme partie intégrante, voire partie justificative, de notre profession ?

Conclusion par rapport à notre expérience chambérienne : création de deux espaces distincts ?

- le catalogue haut lieu normatif
- le web, lieu d'affranchissement des normes